



**NATIONS
UNIES**

HSP/EB.2026/19/Add.1



ONU-HABITAT

**Programme
des Nations Unies pour
les établissements humains**

Distr. générale
14 septembre 2026

Français
Original : anglais

**Conseil exécutif du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains**
Deuxième session de 2026
Nairobi, 24 et 25 novembre 2026
Point 5 de l'ordre du jour provisoire*

**Examen et approbation éventuelle du projet de programme
de travail d'ONU-Habitat et du projet de budget
de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat
et les établissements humains pour 2027**

**Projet de programme de travail du Programme
des Nations Unies pour les établissements humains et projet
de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat
et les établissements humains pour 2027****

**Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires**

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport de la Directrice exécutive sur le projet de programme de travail du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et le projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2027 (HSP/EB.2026/21). Durant cet examen, le Comité consultatif s'est entretenu avec des représentant(e)s d'ONU-Habitat, qui ont fourni des informations et des éclaircissements supplémentaires ainsi que des réponses écrites transmises le 14 mai 2026.

2. Le rapport de la Directrice exécutive indique qu'il est fait référence à la partie A du projet de budget-programme pour 2027 et à l'exécution du programme en 2025, tels que présentés dans le document A/81/6 (Sect. 15). Le mandat du Programme d'ONU-Habitat découle des priorités arrêtées par l'Assemblée générale dans ses résolutions et décisions, dont la résolution 3327 (XXIX), par laquelle l'Assemblée a créé la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains, et la résolution 32/162, par laquelle elle a créé le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat). En application de la résolution 56/206, ce dernier est devenu le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) à compter du 1^{er} janvier 2002. Dans sa résolution 73/239, l'Assemblée a mis en place une nouvelle structure de gouvernance pour le Programme, formée de l'Assemblée d'ONU-Habitat, à composition universelle, du Conseil exécutif, qui compte 36 membres, et du Comité des représentant(e)s permanent(e)s. À ses première et deuxième sessions, tenues respectivement en mai 2019 et en juin 2023,

* HSP/EB.2026/17.

** La version originale anglaise du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.

l'Assemblée d'ONU-Habitat a adopté des résolutions donnant des orientations supplémentaires sur les travaux d'ONU-Habitat (A/81/6 (Sect. 15), par. 15.1).

II. Projet de programme de travail pour 2027

3. Le projet de budget-programme pour 2027 fournit des informations sur la stratégie et les facteurs externes pour 2027. Le projet de plan-programme pour 2027 a été établi sur la base du plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2026-2029, lequel a été approuvé par l'Assemblée d'ONU-Habitat en mai 2025. Il est ainsi structuré en fonction de l'axe stratégique et des moyens de mise en œuvre définis dans le plan stratégique. Le programme de travail est axé sur l'accès de toutes et de tous à un logement convenable, à des terres et à des services de base et, notamment, sur le réaménagement des établissements informels et des taudis à l'appui d'une urbanisation durable (A/81/6 (Sect. 15), par. 15.4).

III. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2027

A. Aperçu de la situation financière

4. Le cadre financier d'ONU-Habitat compte trois grandes sources de financement :

- a) Les crédits alloués au titre du budget ordinaire de l'ONU, approuvés par l'Assemblée générale ;
- b) Les contributions versées à la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains, dont les allocations budgétaires non préaffectées sont approuvées par le Conseil exécutif et les allocations budgétaires préaffectées sont approuvées par le (la) Directeur(ice) exécutif(ve) ;
- c) Les contributions au titre de la coopération technique, dont les allocations budgétaires sont également approuvées par le (la) Directeur(ice) exécutive (HSP/EB.2026/21, par. 4).

5. Les contributions au titre de la coopération technique sont des ressources volontaires préaffectées versées par les gouvernements et d'autres donateurs non gouvernementaux pour l'exécution d'activités techniques déterminées dans les pays, conformément au mandat d'ONU-Habitat, à son programme de travail et à son plan stratégique. Les recettes au titre de l'appui aux programmes proviennent de l'exécution des fonds préaffectés et sont un pourcentage du montant total des dépenses afférentes aux coûts directs des programmes, conformément à l'instruction administrative sur les comptes d'appui aux programmes. Par ailleurs, aux fins de la gestion, les ressources non préaffectées de la Fondation et le budget ordinaire constituent les « ressources de base » d'ONU-Habitat. Le rapport indique en outre que, conformément à la résolution 75/233 de l'Assemblée générale, tous les efforts ont été faits pour consolider les ressources de base et autres ressources projetées dans un cadre budgétaire intégré reposant sur les priorités du nouveau Plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2026-2029 (ibid., par. 6 à 9). **Le Comité consultatif réaffirme la nécessité de suivre constamment les dépenses de personnel et les frais de fonctionnement et compte que la ventilation par source de financement continuera d'être précisée dans les futurs projets de budget.**

6. À sa demande de précisions, il a été répondu au Comité consultatif qu'ONU-Habitat avait révisé sa structure organisationnelle avec effet au 1^{er} décembre 2025, conformément au Plan stratégique pour la période 2026-2029, lequel a été approuvé par les États Membres en mai 2025. La structure révisée prévoit une consolidation des ressources en vue d'optimiser les flux de travail et l'efficacité nécessaires pour poursuivre la mise en œuvre du mandat d'ONU-Habitat avec des effectifs réduits au titre du budget ordinaire. Dans le cadre de la planification budgétaire pour 2027, il a été envisagé de supprimer certains postes de classe P-4 et P-5, afin de permettre la création d'un plus grand nombre de postes de classe P-3 et d'agent(e)s locaux(les). Le Comité a également été informé qu'ONU-Habitat continuait de faire appel à l'Office des Nations Unies à Nairobi pour ce qui concerne le traitement des états de paie, le traitement des voyages et la liaison avec les services du pays hôte.

7. Le Comité a été informé des principaux défis liés au Plan stratégique pour la période 2026-2029, à savoir :

- a) Le gel d'un certain nombre de postes inscrits au budget ordinaire au cours des deux dernières années, en raison de la crise de liquidités ; cependant, ONU-Habitat n'est pas touché par une telle crise pour ce qui concerne les sources de financement extrabudgétaires, y compris les fonds non préaffectés de la Fondation, toutes les contributions étant volontaires et versées en espèces ;

b) La nécessité de garantir un soutien continu au titre des fonds non préaffectés de la Fondation, qui permettent à ONU-Habitat de mener à bien ses activités normatives et son action mondiale. L'impossibilité d'obtenir des financements non préaffectés continus oblige ONU-Habitat à réexaminer les activités normatives prévues dans le Plan stratégique pour la période 2026-2029. Le Comité a été informé que 31 États Membres avaient versé des contributions en 2025, soit le nombre le plus élevé d'États Membres contributeurs depuis 2020, ce qui témoigne des efforts déployés par ONU-Habitat pour élargir la base des donateurs pour les contributions aux ressources de base et dénote une tendance encourageante vers une mobilisation plus large des États Membres. Par ailleurs, parmi les stratégies appliquées figure celle consistant à intégrer les activités normatives dans des projets, comme c'est le cas du Forum urbain mondial, lequel constitue un projet à l'appui des volets en matière de plaidoyer et de connaissances des travaux normatifs d'ONU-Habitat (voir également les paragraphes 26 et 27 ci-dessous).

8. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le Plan stratégique pour la période 2026-2029 tient compte des contraintes qui caractérisent le contexte actuel mondial du financement, y compris la baisse de l'aide publique au développement, et y répond en orientant l'axe stratégique d'ONU-Habitat sur l'accès de toutes et de tous à un logement convenable, à des terres et à des services de base, afin de garantir que les activités de l'organisation restent clairement hiérarchisées, axées sur la demande et adaptées aux besoins des États Membres. **Le Comité consultatif prend note des efforts déployés par ONU-Habitat pour préserver ses activités normatives et son action mondiale. Le Comité souligne qu'il importe de veiller à ce que les activités extrabudgétaires et l'affectation des ressources y relatives restent conformes aux priorités et aux objectifs approuvés par les États Membres dans le cadre du Plan stratégique pour la période 2026-2029. Le Comité consultatif compte que toute modification des prévisions budgétaires et des opérations d'ONU-Habitat sera signalée au Conseil exécutif lorsqu'il examinera le présent rapport.**

B. Plan d'utilisation des ressources pour 2027

9. Comme indiqué dans les tableaux 1 à 8 du projet de budget et dans le tableau ci-dessous, le montant total des ressources nécessaires pour 2027 est projeté (arrondi) à 198,4 millions de dollars, soit une augmentation de 5,8 % par rapport au montant approuvé pour 2026, qui était de 187,6 millions de dollars. Les ressources nécessaires pour 2027 comprennent : a) 181,6 millions de dollars (91,5 %) pour les activités relatives aux programmes ; b) 1,3 million de dollars (0,7 %) pour les organes directeurs ; c) 5,8 millions de dollars (2,9 %) pour la direction exécutive et l'administration ; d) 9,7 millions de dollars (4,9 %) pour les activités d'appui aux programmes.

10. Les prévisions pour 2027 tiennent globalement compte des niveaux d'exécution fondés sur les niveaux réels de 2025 et le montant du budget approuvé pour 2026. Des informations détaillées, y compris sur les différentes sources de financement, sont fournies dans la section 3 du projet de budget (HSP/EB.2026/21, par. 10).

11. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'augmentation globale de 5,8 % (10,9 millions de dollars) entre 2026 et 2027 se répartit de manière presque égale entre les dépenses relatives aux postes (5,4 millions de dollars) et les coûts afférents aux objets de dépense autres que les postes (5,5 millions de dollars). Le tableau 1 ci-dessous fait état d'une augmentation des dépenses relatives aux postes, principalement due à des ajustements de coûts associés à des exigences accrues en matière d'exécution et des changements structurels prévus dans le cadre du fonds non préaffecté de la Fondation, au titre duquel 14 nouveaux postes sont proposés, et dans le cadre du fonds d'appui aux programmes, au titre duquel 28 postes sont proposés, afin de garantir des capacités suffisantes pour mettre en œuvre le nouveau Plan stratégique pour la période 2026-2029. L'évolution des dépenses standard relatives aux postes existants a également contribué à la hausse des coûts.

Tableau 1
Dépenses relatives aux postes

<i>Source de financement</i>	<i>Montants approuvés pour 2026</i>	<i>Variation</i>	<i>Variation (en %)</i>	<i>Prévisions pour 2027</i>
Fonds non préaffecté de la Fondation	3 485,6	1 712,3	49,1	5 197,9
Budget ordinaire	10 882,4	3,0	—	10 885,4
Appui aux programmes	7 646,6	3 667,0	48,0	11 313,6
Total, dépenses relatives aux postes	22 014,6	5 382,3	24,4	27 396,9

12. Le Comité a été informé qu'en ce qui concerne les coûts afférents aux objets de dépense autres que les postes indiqués dans le tableau 2 ci-dessous, l'augmentation est principalement due à la hausse prévue de l'exécution des activités de coopération technique, qui représente une augmentation de 5,2 millions de dollars (soit 95 %) sur les 5,5 millions de dollars, et s'explique par la tendance à la hausse des fonds préaffectés à la coopération technique. Le principal facteur à l'origine de la hausse des coûts afférents aux objets de dépense autres que les postes réside dans les subventions et contributions, lesquelles affichent une augmentation de 8,1 millions de dollars due à la hausse prévue de l'exécution des activités par les partenaires en 2027.

Tableau 2

Coûts afférents aux objets de dépense autres que les postes

<i>Source de financement</i>	<i>Montants approuvés pour 2026</i>	<i>Variation (montant)</i>	<i>Variation (en %)</i>	<i>Prévisions pour 2027</i>
Fonds non préaffecté de la Fondation	1 509,7	(763,9)	(50,6)	745,8
Budget ordinaire	1 366,8	133,8	9,8	1 500,6
Fonds préaffecté de la Fondation	48 116,8	378,6	0,8	48 495,4
Coopération technique	109 937,6	5 193,2	4,7	115 130,8
Appui aux programmes	4 610,5	584,6	12,7	5 195,1
Total, coûts afférents aux objets de dépense autres que les postes	165 541,4	5 526,3	3,3	171 067,7

13. Le Comité a en outre été informé que l'augmentation du montant total des ressources au titre de l'appui aux programmes entre 2026 et 2027 s'élève à 4,2 millions de dollars (35 %) et est principalement causée par les dépenses relatives aux postes et, dans une moindre mesure, les services contractuels. Les dépenses relatives aux postes ont augmenté de 3,7 millions de dollars (48 %), ce qui compte pour environ 86 % de l'augmentation totale, principalement en raison de la création proposée de 28 postes supplémentaires. Les coûts afférents aux objets de dépense autres que les postes n'ont augmenté que de 0,6 million de dollars (13 %) et représentent les 14 % restants de l'augmentation totale.

14. Le Comité a été informé que cette évolution traduisait une réorientation vers un renforcement des capacités institutionnelles internes plutôt qu'un accroissement des dépenses d'administration et que l'augmentation des dépenses relatives aux postes était due au renforcement des fonctions de gestion des programmes, de contrôle, de conformité et d'appui fiduciaire, en particulier pour faire face à la hausse des volumes d'exécution et des obligations en matière de communication d'informations aux donateurs et de conformité, ainsi qu'à la complexité de gestion d'un portefeuille croissant de financements préaffectés et pluripartenaires. Le Comité a également été informé de réductions visant à améliorer l'efficacité en matière de services de consultance (18 %), de frais de voyage (18 %) et de frais généraux de fonctionnement (5 %).

15. Le paragraphe 11 du projet de budget indique que la répartition des ressources entre les quatre nouveaux sous-programmes du Plan stratégique pour la période 2026-2029 repose sur une estimation des ressources nécessaires pour chacun des domaines stratégiques, calculées en fonction des produits qu'il est prévu de livrer au titre de chaque sous-programme pour l'exercice budgétaire et des priorités stratégiques d'ONU-Habitat. Le tableau ci-dessous présente la répartition des ressources par sous-catégorie de dépenses.

Tableau 3

Répartition des ressources par sous-catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Sous-catégorie de dépenses</i>	<i>Montants approuvés pour 2024</i>	<i>Dépenses effectives pour 2024</i>	<i>Montants approuvés pour 2025</i>	<i>Dépenses effectives pour 2025</i>	<i>Montants approuvés pour 2026</i>	<i>Variation (montant)</i>	<i>Variation (en %)</i>	<i>Prévisions pour 2027</i>
Postes	21 495,7	19 806,4	25 402,1	24 986,7	22 014,6	5 382,3	24,4	27 396,9
Autres dépenses de personnel	55 410,0	61 368,9	49 376,2	63 960,9	60 939,6	274,5	0,5	61 214,1

<i>Sous-catégorie de dépenses</i>	<i>Montants approuvés pour 2024</i>	<i>Dépenses effectives pour 2024</i>	<i>Montants approuvés pour 2025</i>	<i>Dépenses effectives pour 2025</i>	<i>Montants approuvés pour 2026</i>	<i>Variation (montant)</i>	<i>Variation (en %)</i>	<i>Prévisions pour 2027</i>
Dépenses de représentation	3,3	–	3,4	–	3,4	0,1	2,9	3,5
Expert(e)s	73,7	–	101,8	–	78,3	–	–	78,3
Consultant(e)s	341,4	124,1	384,2	158,9	353,7	(39,7)	(17,7)	314,0
Voyages des représentant(e)s	11,6	–	12,0	–	12,0	–	–	12,0
Voyages du personnel	3 098,9	9 528,4	7 242,8	3 634,0	5 116,7	(1 784,4)	(34,9)	3 332,3
Services contractuels	25 782,0	30 304,6	28 548,4	36 293,3	28 385,7	3 558,8	12,5	31 944,5
Frais généraux de fonctionnement	14 707,4	17 666,9	11 529,9	11 570,0	18 217,5	(4 691,3)	(25,8)	13 526,2
Fournitures et accessoires	837,7	1 424,4	1 958,0	640,5	667,7	(74,1)	(11,1)	593,6
Mobilier et matériel	2 310,9	2 518,8	3 604,5	2 198,0	2 454,4	(151,9)	(6,2)	2 302,5
Subventions et contributions	51 021,8	46 872,2	51 148,1	64 702,1	48 391,0	8 083,1	16,7	56 474,1
Amélioration des locaux	604,8	5,7	–	1 417,5	900,6	332,3	36,9	1 232,9
Autres dépenses	0,3	20,5	–	–	20,8	18,9	90,9	39,7
Total	175 699,5	189 599,9	179 311,4	209 561,9	187 556,0	10 908,6	5,8	198 464,6

Source : HSP/EB.2026/21, tableau 27.

16. Le Comité consultatif prend note des informations complémentaires fournies dans les tableaux 12 et 27 du projet de budget et compte que les futurs projets de budget contiendront des explications détaillées sur les écarts notables, y compris en ce qui concerne les dépenses d'appui aux programmes, les effectifs, les services contractuels, les subventions et les contributions. Le Comité constate que les ressources proposées pour 2027, d'un montant de 198,4 millions de dollars, introduisent une augmentation de 10,9 millions de dollars (soit 5,8 %) par rapport au budget approuvé pour 2026. Le Comité constate également que le projet de budget pour 2027 est inférieur de 11,1 millions de dollars aux dépenses effectives en 2025. Le Comité prend acte des efforts déployés pour réduire les dépenses liées aux voyages du personnel et des consultant(e)s, ainsi que de l'augmentation des ressources allouées aux subventions et contributions destinées à soutenir les pays de programme, et compte que des informations supplémentaires seront communiquées au Conseil exécutif sur les augmentations proposées au titre des ressources affectées aux postes (voir également le paragraphe 27 ci-dessous).

C. Projection et mobilisation des ressources

17. En réponse à ses questions, il a été précisé au Comité consultatif que pour appuyer la mise en œuvre de son nouveau Plan stratégique, ONU-Habitat a élaboré une stratégie spéciale de mobilisation de ressources articulée autour de deux objectifs qui se renforcent mutuellement : 1) obtenir des contributions financières et en nature directes à l'appui d'ONU-Habitat, y compris des ressources de base et des ressources préaffectées, afin qu'il puisse exécuter ses activités normatives et opérationnelles efficacement et à grande échelle ; 2) créer des conditions qui permettent d'accroître les ressources au service d'un développement urbain durable, y compris par des orientations de politique générale, des activités de sensibilisation et de partenariat et l'intégration de l'accès au logement, aux terres et aux services de base dans les cadres de financement.

18. Le Comité a été informé qu'ONU-Habitat adopterait une approche de partenariat plus stratégique et diversifiée au niveau opérationnel, y compris par la consolidation des relations existantes avec les partenaires gouvernementaux et intergouvernementaux, la transition d'un financement fragmenté et axé sur des projets vers une coopération plus cohérente, pluriannuelle et programmatique et l'élargissement de la collaboration avec des partenaires nouveaux et non traditionnels. Il s'agit notamment de partenaires de développement non membres de l'Organisation de

coopération et de développement économiques (OCDE), d'administrations locales et régionales, de réseaux de villes, de fondations, d'acteurs philanthropiques, du secteur privé, de banques multilatérales de développement et d'institutions financières internationales. Parallèlement, ONU-Habitat a indiqué qu'il renforcerait ses capacités à mobiliser des financements à plus grande échelle par l'intermédiaire des fonds de financement communs des Nations Unies, des fonds verticaux, de la programmation conjointe, de la coopération Sud-Sud et triangulaire et de la collaboration stratégique avec d'autres entités des Nations Unies.

19. À sa demande de précisions, il a été répondu au Comité que, ces dernières années, les soldes des fonds avaient suffi à couvrir les besoins en ressources dans tous les secteurs de financement. Les sources de financement préaffectées avaient systématiquement atteint, voire dépassé, les montants approuvés au budget, tandis que les fonds non préaffectés de la Fondation n'avaient pas atteint le niveau prévu au budget en 2025, le déficit atteignant environ 0,8 million de dollars. Pour 2026, les contributions volontaires prévues au titre du fonds non préaffecté de la Fondation provenant des donateurs réguliers d'ONU-Habitat sont estimées à environ 2,2 millions de dollars, en plus des 0,4 million de dollars déjà reçus au 15 avril 2026. Bien qu'ONU-Habitat ait réalisé des progrès dans la diversification de sa base de contributeurs principaux, y compris par l'accroissement des contributions provenant de pays en développement, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour obtenir davantage de financements non préaffectés de la part des pays membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE et pour élargir encore davantage la base des contributeurs, afin d'atteindre le montant de 5 millions de dollars approuvé au budget pour 2026. Le Comité a été informé que les ressources non préaffectées demeuraient indispensables au maintien des fonctions normatives d'ONU-Habitat, ainsi qu'à ses capacités fondamentales en matière d'administration et de direction exécutive, et que tout déficit dans ce secteur risquait donc de compromettre la pleine exécution de ces fonctions. Par ailleurs, les opérations sur le terrain, les bureaux de pays et les programmes mondiaux sont principalement financés par des financements préaffectés, y compris les ressources au titre de la coopération technique et les ressources préaffectées de la Fondation. En avril 2026, les sources de financement s'élevaient à environ 140 millions de dollars et restaient stables et aucune incidence négative n'était prévue sur les opérations sur le terrain ou les bureaux locaux.

20. Le Comité a également reçu des informations sur l'application éventuelle d'un modèle de barème indicatif des quotes-parts pour les ressources non préaffectées de la Fondation, le modèle de financement par contributions volontaires n'offrant pas de financement prévisible et garanti au titre de cette source de financement, et ce quel que soit le montant du budget approuvé par les États Membres. ONU-Habitat a dit envisager de proposer ce barème indicatif des quotes-parts calqué sur le modèle du PNUE au Conseil exécutif et à l'Assemblée d'ONU-Habitat, afin de combler le déficit et d'aligner le rôle des États Membres dans l'approbation du Plan stratégique et du programme de travail annuel et du budget et dans la fourniture d'un financement prévisible pour le Plan stratégique et le programme de travail en ce qui concerne les ressources non préaffectées de la Fondation. Le Comité a été informé qu'ONU-Habitat estime que ce modèle de barème indicatif des quotes-parts permettra non seulement d'augmenter les ressources de base non préaffectées de la Fondation, mais également de rendre plus clair pour les États Membres le fait que les contributions approuvées au titre du Plan stratégique et du programme de travail annuel et du budget ne devraient pas forcément être considérées comme volontaires, bien qu'elles aient toujours été présentées ainsi jusqu'à présent, mais plutôt comme une responsabilité envers laquelle un engagement ferme doit être pris dès l'approbation du programme de travail annuel et du budget connexe.

21. Le Comité consultatif prend note des progrès réalisés pour diversifier la base de donateurs et constate que les flux de financement préaffectés ont systématiquement atteint, voire dépassé, les montants approuvés au budget. Le Comité constate toutefois que les fonds non préaffectés de la Fondation n'ont pas atteint le niveau prévu en 2025, le déficit ayant atteint 0,8 million de dollars. Le Comité prend de nouveau note des efforts de mobilisation des ressources prévus par ONU-Habitat et compte que des efforts supplémentaires seront faits pour élargir les options de financement et relever le niveau et la prévisibilité des ressources de base non préaffectées. Le Comité compte en outre que les prochains projets de budget comporteront des informations actualisées sur les tendances en matière de financement, les efforts de mobilisation de ressources et toute proposition à l'étude relative au modèle de financement des ressources non préaffectées de la Fondation.

D. Ressources au titre du budget ordinaire

22. Chaque année, l'Assemblée générale approuve les crédits ouverts au budget ordinaire en faveur d'ONU-Habitat aux chapitres ci-après du budget de l'ONU (voir HSP/EB.2026/21, par. 5) :

- a) Le chapitre 15 (Établissements humains), qui est constitué d'allocations directes provenant des contributions statutaires versées à ONU-Habitat ;
- b) Le chapitre 23 (Programme ordinaire de coopération technique), qui est constitué d'allocations indirectes pour la fourniture de services consultatifs sectoriels dans le domaine des établissements humains et du développement urbain durable ;
- c) Le chapitre 35 (Compte de l'ONU pour le développement), qui concerne des projets de développement spécifiques gérés par le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU ;
- d) D'autres ressources du budget ordinaire allouées à ONU-Habitat au titre du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) pour lui permettre d'assurer les services de conférence exigés par son mandat et un petit fonds de formation pour les cours de langue, approvisionné par l'intermédiaire de l'Office des Nations Unies à Nairobi (chapitre 29D [Administration (Nairobi)]).

Le Comité consultatif formule des observations et des recommandations à ce sujet dans son rapport sur le projet de budget-programme de l'ONU pour 2027 [A/81/7 (Sect. 15)].

E. Réserve financière générale

23. Comme indiqué aux paragraphes 18 et 19 du projet de budget, conformément à la décision 2022/5 du Conseil exécutif, ONU-Habitat a pour politique de fixer la réserve générale du fonds non préaffecté de la Fondation pour chaque exercice à un niveau minimum de 3,0 millions de dollars ou à 20 % du budget approuvé pour l'exercice financier suivant, le montant le plus élevé étant retenu. Étant donné que 20 % du budget de 5,0 millions de dollars (soit 1,0 million de dollars) proposé pour 2027 sont inférieurs à 3,0 millions de dollars, le montant de la réserve pour 2026 sera de 3,0 millions de dollars, tandis que celui de la réserve pour 2027 sera fonction du budget approuvé pour 2028.

F. Besoins en personnel

24. Comme indiqué dans les tableaux 7 et 8 du projet de budget et dans le tableau ci-dessous, un total de 174 postes est proposé : a) 66 postes inscrits au budget ordinaire ; b) 33 postes au titre des fonds non préaffectés de la Fondation ; c) 75 postes au titre du fonds d'appui aux programmes.

Tableau 4
Répartition des postes pour 2026-2027, par source de financement

Source de financement	Administrateur(ice)s et fonctionnaires de rang supérieur								Total partiel	Agent(e)s des services généraux et des catégories apparentées			Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1		AN	AL	AC	
2026													
Fonds non préaffecté de la Fondation	—	1	—	5	2	—	3	1	12	—	7	—	19
Budget ordinaire	1	—	1	4	6	17	13	5	47	—	17	2	66
Appui aux programmes	—	—	—	—	7	9	10	2	28	2	17	—	47
Total, 2026	1	1	1	9	15	26	26	8	87	2	41	2	132
Variation de 2026 à 2027 (diminution)/augmentation													
Fonds non préaffecté de la Fondation	—	(1)	—	1	3	2	—	—	5	—	9	—	14
Budget ordinaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Appui aux programmes	—	—	1	—	(1)	—	15	3	18	1	9	—	28
Variations nettes	—	(1)	1	1	2	2	15	3	23	1	18	—	42

Source de financement	Administrateur(ice)s et fonctionnaires de rang supérieur								Total partiel	Agent(e)s des services généraux et des catégories apparentées			Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1		AN	AL	AC	
2027													
Fonds non préaffecté de la Fondation	–	–	–	6	5	2	3	1	17	–	16	–	33
Budget ordinaire	1	–	1	4	6	17	13	5	47	–	17	2	66
Appui aux programmes	–	–	1	–	6	9	25	5	46	3	26	–	75
Total, 2027	1	–	2	10	17	28	41	11	110	3	59	2	174

Abréviations : SGA = Secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG = Sous-Secrétaire général(e) ; D = Directeur(ice)s ; P = Administrateur(ice)s et fonctionnaires de rang supérieur ; AN = Administrateur(trice)s recruté(e)s sur le plan national ; AL = Agent(e)s locaux(les) ; AC = Autres classes.

25. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu des informations sur les postes de fonctionnaire approuvés depuis 2020 (voir le tableau ci-dessous) et a été informé que les effectifs d'ONU-Habitat se composent, d'une part, de personnel financé par les ressources de base occupant des postes de fonctionnaire et, d'autre part, d'autres catégories de personnel, y compris des agent(e)s affecté(e)s à des projets, des consultant(e)s, des vacataires, des Volontaires des Nations Unies et des stagiaires. Au 31 décembre 2025, les effectifs d'ONU-Habitat comptaient au total 1 500 personnes, ce chiffre regroupant à la fois les fonctionnaires et non-fonctionnaires, lequel(le)s, ensemble, permettent à l'organisation de s'acquitter de son mandat à l'échelle mondiale.

Tableau 5

Postes de fonctionnaire approuvés de 2020 à 2026 et postes proposés pour 2027

Fonds/Année	Type	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Fonds non préaffecté de la Fondation	RxB	135	58	69	14	19	19	19	33
Budget ordinaire	BO	73	75	75	82	82	82	66	66
Appui aux programmes	RxB	47	50	61	61	56	55	47	75
Total		255	183	205	157	157	156	132	174

26. Le Comité a été informé que l'augmentation du nombre de postes s'inscrivait dans le cadre d'un réajustement afin d'appuyer la mise en œuvre du Plan stratégique pour la période 2026-2029 et de renforcer les capacités indispensables à la reddition de comptes, à la supervision et à l'obtention de résultats au sein d'une organisation dont plus de 90 % du financement provient de ressources extrabudgétaires. Par ailleurs, cette hausse s'explique par les capacités requises pour gérer un portefeuille complexe, répondre aux exigences accrues de la part des donateurs en matière de conformité et de communication d'informations, appuyer une mise en œuvre décentralisée au moyen de partenaires d'exécution et d'opérations de pays et préserver les fonctions essentielles face à la volatilité du budget ordinaire. Le Comité a été informé que les hausses d'effectifs concernaient principalement des postes d'appui aux programmes de rang intermédiaire et inférieur (P-2 à P-4 et AL) plutôt que ceux de rang supérieur. Le nombre de postes de rang supérieur est passé de 70 (2020) à 30 (2027), la part des postes de direction passant de 27 % à 17 %. Le Comité a en outre été informé que les changements proposés sont conformes aux objectifs d'efficacité car ils permettent de réduire les doublons, de renforcer les dispositifs de contrôle internes, de réduire les risques en matière d'audit et d'exécution et de gérer un portefeuille plus vaste avec moins de postes de direction, ce qui se traduira par une organisation allégée et davantage axée sur l'exécution, en phase avec les priorités du Plan stratégique.

27. ONU-Habitat propose la création de 52 nouveaux postes et la suppression de 10 autres, ce qui se traduirait par une augmentation nette de 42 nouveaux postes financés par des ressources extrabudgétaires dans le cadre du programme de travail et du budget pour 2027. Sur ces 42 postes, 14 sont proposés au titre du fonds non préaffecté de la Fondation et 28 au titre du fonds d'appui aux programmes. En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'à l'issue d'un examen des besoins en personnel au titre du nouveau Plan stratégique, ONU-Habitat avait procédé à une révision structurelle et à une évaluation des besoins, qui avaient abouti à des propositions en matière d'effectifs qui reflétaient le réajustement structurel mis en place pour faire face aux contraintes budgétaires, à l'évolution des exigences en matière d'exécution des programmes et à des considérations d'efficacité, comme suit :

- a) Réaffectation d'un poste de classe P-5 et de 4 postes de rang inférieur de sorte que leur financement ne soit plus assuré au titre du fonds d'appui aux programmes mais au titre des projets, afin de mieux aligner les sources de financement et les fonctions ;
- b) Suppression de 3 postes (2 P-4, 1 AN), conformément à une réorientation des priorités vers les fonctions qui facilitent l'exécution ;
- c) Déclassement du poste de SSG à la classe D-2, le financement de ce poste étant maintenu au titre du fonds non préaffecté de la Fondation. Ce déclassement est la conséquence d'une simplification de la structure de la haute direction et vise à préserver les capacités stratégiques et de supervision tout en réduisant les coûts liés aux postes de direction ;
- d) Ajout de 12 postes, qui passent de 21 à 33, au titre de la direction exécutive et de l'administration, comme suit : i) reclassement de 5 postes existants de directeur(rice) régional(e), comptabilisés non plus au titre du programme de travail mais désormais de la direction exécutive et de l'administration, en tant que postes permanents de longue date assortis d'une responsabilité directe de supervision de la mise en œuvre du Plan stratégique dans toutes les régions. ONU-Habitat a indiqué que ce reclassement illustre le rôle de ces postes en matière d'orientation stratégique, de suivi des résultats et de responsabilité organisationnelle, plutôt qu'un élargissement de l'équipe de direction exécutive ; ii) création de 8 postes (1 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 4 AL), afin de renforcer la direction exécutive et l'administration.

28. En ce qui concerne l'impact de la réduction des financements, le Comité a été informé que les effectifs financés par le budget ordinaire étaient globalement restés stables entre 2020 et 2025, ce qui témoigne de la prévisibilité du financement par l'Assemblée générale des mandats normatifs essentiels. La réduction du nombre de postes, qui passe de 82 à 66 en 2026, s'inscrit dans le cadre de contraintes budgétaires plus générales à l'échelle du Secrétariat, ce qui suppose de définir des priorités stratégiques parmi les fonctions statutaires et les fonctions de gouvernance essentielles. S'agissant du financement extrabudgétaire, les postes financés par les ressources non préaffectées de la Fondation sont passés de 135 en 2020 à 14 en 2023, ce qui reflète la diminution de la disponibilité et de la prévisibilité des ressources et limite ainsi les capacités d'ONU-Habitat à financer ses activités normatives, transversales et catalytiques, lesquelles s'appuient traditionnellement sur des contributions non préaffectées. En comparaison, le financement de l'appui aux programmes affiche une relative stabilité, une augmentation étant prévue pour 2027 pour tenir compte d'ajustements attendus en matière d'exécution et d'exigences de conformité qui découlent de l'application du nouveau Plan stratégique pour la période 2026-2029. Le Comité a été informé que la réduction des ressources extrabudgétaires, en particulier des fonds non préaffectés, entrave la souplesse institutionnelle, ce qui se traduit par une hiérarchisation plus stricte des activités, et que, bien que certains mandats essentiels continuent d'être mis en œuvre au moyen des ressources du budget ordinaire, la portée et l'ampleur des programmes menés, de l'innovation et de l'appui en amont ont souffert des contraintes budgétaires.

29. **Le Comité consultatif note que la Directrice exécutive mène actuellement un examen approfondi de la structure de l'organisation, conformément au Plan stratégique pour la période 2026-2029, lequel prévoit notamment le déclassement, la suppression et le regroupement de postes, ainsi que la mise en commun de certaines fonctions d'appui administratif (voir le paragraphe 25 ci-dessus). Le Comité constate une augmentation globale des effectifs d'ONU-Habitat, qui passent de 132 postes en 2026 à 174 postes proposés pour 2027. Le Comité prend également note du reclassement de 5 postes existants de directeur(rice) régional(e) et de la création de postes supplémentaires au titre de la direction exécutive et de l'administration, ce qui se traduira par une augmentation du nombre de postes, lesquels passeront de 21 à 33, ainsi que par une augmentation de la part des postes financés au titre de l'appui aux programmes, qui passera de 36 % (47 postes sur 132) à 43 % (75 postes sur 174), selon les propositions pour 2027. Le Comité note en outre que l'augmentation proposée des effectifs au titre des ressources non préaffectées de la Fondation et des ressources d'appui aux programmes repose sur une prévision de croissance des activités extrabudgétaires, et compte que les effectifs continueront d'être examinés avec soin, à la lumière des recettes effectives, des capacités de mise en œuvre et de l'évolution des conditions de financement, tout en veillant à ce que la dotation en effectifs reste adaptée aux exigences opérationnelles et aux exigences en matière d'exécution régionale prévues par le Plan stratégique. Le Comité estime qu'il conviendrait de fournir au Conseil exécutif d'ONU-Habitat, lors de son examen du présent rapport, des justifications supplémentaires quant au besoin de postes supplémentaires au titre de la direction exécutive et de l'administration, y compris les postes dans les bureaux de liaison, ainsi qu'au titre de l'appui aux programmes, et à la mesure dans laquelle ces besoins correspondent aux priorités géographiques et opérationnelles.**

IV. Questions diverses

A. Initiative ONU80 et collaboration à l'échelle du système

30. S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que le mandat d'ONU-Habitat en matière d'urbanisation durable et d'accès de toutes et de tous à un logement convenable, à des services de base et à des terres est crucial pour un large éventail de priorités en matière de développement et d'aide humanitaire, y compris la paix, la sécurité et la sûreté ; l'action et la résilience climatiques ; les droits humains et l'inclusion sociale, notamment les droits et les besoins des femmes, des jeunes, des personnes en situation de handicap, des personnes âgées et des peuples autochtones ; le développement économique et l'emploi à l'échelle locale ; la transformation numérique ; la sécurité alimentaire et hydrique ; la santé publique ; la gouvernance locale et les processus participatifs. Dans ce contexte, ONU-Habitat a placé le renforcement de la collaboration avec les organismes et programmes des Nations Unies au cœur de ses priorités, une orientation qui se poursuivra dans le cadre du Plan stratégique pour la période 2026-2029.

31. Le Comité a également été informé qu'au cours des huit dernières années, ONU-Habitat avait renforcé ses partenariats et conclu des mémorandums d'accord avec diverses entités des Nations Unies, y compris l'Organisation météorologique mondiale, l'Union internationale des télécommunications, le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la sécurité routière, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Fonds d'équipement des Nations Unies, l'Organisation mondiale de la Santé, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, le Bureau de l'informatique et des communications, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, ONU-Femmes, l'Organisation de l'aviation civile internationale et la coalition Local2030, en tant qu'initiative à l'échelle du système qui regroupe 14 entités en vue d'appuyer la territorialisation des objectifs de développement durable et dont ONU-Habitat assure la coprésidence.

32. Par ailleurs, le Comité a été informé qu'ONU-Habitat a fait du Forum urbain mondial un mécanisme stratégique de concertation pour le système des Nations Unies qui fournit aux entités des Nations Unies un espace intégré leur permettant d'harmoniser leurs activités en matière d'élaboration des politiques et leurs travaux normatifs et opérationnels en lien avec le développement urbain durable, le logement, les terres, les services de base et la transformation des établissements informels. Une série de manifestations et de sessions consacrées à l'initiative Unité d'action des Nations Unies favorise un dialogue mondial entre les différentes entités des Nations Unies. Par ailleurs, les coordonnateur(rice)s résident(e)s et les équipes de pays des Nations Unies sont engagé(e)s à participer au Forum urbain mondial et à y contribuer, afin qu'il soit tenu compte des programmes mis en œuvre au niveau national et des priorités urbaines nationales dans l'action à l'échelle du système, et inversement. En ce qui concerne les efforts et partenariats complémentaires, le Comité a reçu des informations supplémentaires sur les initiatives menées en Afrique, en Asie et dans le Pacifique, en Europe orientale, en Asie centrale, en Amérique latine et dans les Caraïbes, ainsi que dans les pays arabes, qui visent à éviter les doubles emplois et à appuyer la mise en œuvre du Plan stratégique. Le Comité consultatif prend note des informations fournies sur la collaboration à l'échelle du système et des efforts déployés pour renforcer les partenariats et la confiance et compte qu'ONU-Habitat continuera à tirer parti de la coopération interinstitutions pour favoriser les gains d'efficacité, les synergies et éviter les doubles emplois, y compris dans le cadre du Plan stratégique pour la période 2026-2029 et de l'Initiative ONU80.

B. Contrôle et responsabilité

33. L'annexe I du rapport de la Directrice exécutive résume les mesures prises pour donner suite aux recommandations formulées par les organes consultatifs et les organes de contrôle. Le tableau indique qu'un certain nombre de recommandations du Comité des commissaires aux comptes sont soit en cours de mise en œuvre, soit en voie de l'être en ce qui concerne le rapport financier et les états financiers d'ONU-Habitat pour les années 2018 à 2024 audités par le Comité des commissaires aux comptes. **Le Comité consultatif souligne l'importance d'appliquer les recommandations du Comité des commissaires aux comptes de manière opportune.**

C. Représentation géographique équitable et représentation équilibrée des genres

34. Le rapport ne contient pas d'informations sur la représentation géographique et l'équilibre entre les genres au sein du personnel d'ONU-Habitat. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu des informations actualisées indiquant qu'au 30 avril 2026, le nombre total de fonctionnaires d'ONU-Habitat, tous postes et toutes sources de financement confondus, s'élevait à 337 personnes, dont 187 occupaient des postes de la catégorie des administrateur(rice)s et des fonctionnaires de rang supérieur et 150 des postes de la catégorie des services généraux et d'autres postes. Parmi les fonctionnaires d'ONU-Habitat, 184 étaient des femmes et 153 des hommes. Les 187 fonctionnaires occupant des postes de la catégorie des administrateur(rice)s et des fonctionnaires de rang supérieur étaient ressortissant(e)s de 58 États Membres, dont 52 étaient ressortissant(e)s de 19 États du Groupe des États d'Afrique, 34 de 11 États du Groupe de l'Asie et du Pacifique, 4 de 3 États du Groupe des États d'Europe orientale, 16 de 8 États du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, 78 de 15 États du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, 2 des États-Unis d'Amérique et 1 d'un État n'appartenant à aucun des groupes régionaux susvisés. En ce qui concerne la répartition par genre, 96 des fonctionnaires de cette catégorie étaient des femmes, tandis que 91 étaient des hommes.

35. Le Comité a également été informé des mesures prises pour renforcer la représentation géographique et la parité des genres, y compris par l'élargissement et la diversification des viviers de candidat(e)s, en particulier ceux (celles) en provenance d'États Membres non représentés ou sous-représentés, et par le recours à des initiatives ciblées de filières de sélection de talents, qui relèvent d'une initiative stratégique à l'échelle du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies s'inscrivant dans le cadre du programme « Purposeful Partnership » (Partenariat ciblé) mené avec les États Membres et visant à promouvoir une répartition géographique équitable et à répondre à l'évolution des besoins en matière de talents. Le Comité a été informé qu'une démarche proactive et ciblée, associée à une utilisation efficace des viviers de talents disponibles, reste essentielle pour attirer un éventail plus large et plus diversifié de candidat(e)s qualifié(e)s. Par ailleurs, les stratégies d'information et de prospection consistent notamment à tirer parti des listes et des viviers de talents existants dans Inspira, à étendre la diffusion des avis de vacance de poste par l'intermédiaire des universités, des associations professionnelles et des réseaux des secteurs public et privé et à trouver des canaux novateurs pour atteindre des candidat(e)s qualifié(e)s issu(e)s de régions sous-représentées. **Le Comité consultatif engage ONU-Habitat à mener les recrutements pour toutes les catégories de son personnel sur une base géographique aussi large que possible et compte que l'organisation en rendra compte systématiquement dans ses futurs rapports budgétaires. Le Comité consultatif formule d'autres observations et recommandations dans son rapport sur le projet de budget-programme de l'ONU pour 2027 [A/81/7 (Sect. 15)].**